

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 octobre 2016

Date de convocation : 27/09/2016

Date de l'affichage : 27/09/2016

L'an deux mille seize et le trois octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINAND

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 14

Présents : Stéphane MARTINAND, Alain BALLAND, David BOISSE, Jean-Jacques BOUDIN, Philippe CHAUDAT, CHOSSON Jean-Elie, Jeanine CORTINOVIS, Jocelyne CUCHET, Patrice DONIN, Jérôme DUFOUR, Hervé DULLIAND, Aline GENOIS, Pascale LANTRAN, Hugues PORTELATINE, Daniel TARDY.

Excusés : Denis AUGER (pouvoir donné à Daniel TARDY), BILLON David, Yannick GARIN, Mélanie LABOURE.

Absent : Pierre CALEN, Agnès GEORGES.

Secrétaire de séance : Jérôme DUFOUR

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2016

Il est rappelé que chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu du 12 juillet 2016, puis le maire donne lecture du compte-rendu. Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2. Taux de la Taxe d'Aménagement à partir du 1^{er} janvier 2017

Monsieur le maire explique que le Service Urbanisme et Risque, Unité Application Droit des Sols de la Préfecture de l'Ain a demandé par courrier de délibérer avant le 30 novembre 2016, afin de déterminer le taux de la taxe d'aménagement de la commune nouvelle de Champdor-Corcelles pour une application au 1^{er} janvier 2017.

Pour rappelle le taux de la Taxe d'Aménagement de Champdor est de 3.5% et celui de Corcelles de 1%. Les recettes issues de la taxe d'aménagement ne sont pas négligeables et contribuent au financement des équipements publics communaux rendus nécessaires par l'urbanisation, elles sont encaissées en recette d'investissement au compte 10226.

Il est proposé d'uniformiser le taux de la Taxe d'Aménagement à 3.5 % sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle. Le Taux de la taxe d'aménagement est à l'unanimité fixé à 3.5 à partir de janvier 2017 sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Champdor-Corcelles ;

3. Accessibilité FORMALISATION DE L'AD AP : Agenda d'Accessibilité Programmée

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui instaure le principe d'accessibilité, quel que soit le type de handicap et la loi de juillet 2014, mettant en obligation l'ensemble des collectivités, qu'elles soient publiques ou privées de déposer un agenda d'accessibilité programmée, qui présentera pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune, le niveau d'accessibilité ainsi que les

différentes actions à mener pour obtenir à la fin des périodes de travaux un niveau d'accessibilité optimal avec une programmation des différentes actions d'amélioration sur la durée de l'agenda tel que présenté au Conseil Municipal.

Ainsi, à l'initiative des communes déléguées de Champdor et de Corcelles, un audit accessibilité a été réalisé en mars 2014 sur un périmètre d'étude défini.

Pour répondre à la réglementation dans sa globalité, une mise à jour des rapports a été effectuée en septembre 2015, en tenant compte des évolutions normatives (décret du 8 décembre 2014), et des travaux déjà réalisés.

Suite à la fusion des deux communes de Champdor et de Corcelles, au non-dépôt du dossier Ad'Ap de Corcelles et au rejet du dossier de la commune déléguée de Champdor par arrêté préfectoral du 02 août 2016, la commune nouvelle de Champdor-Corcelles va soumettre un dossier unique aux services instructeurs de l'Unité Politique de l'Accessibilité de la Direction Départementale des Territoires.

Ce dossier d'accessibilité du patrimoine de la commune nouvelle, met en évidence :

- l'ensemble des aménagements nécessaires à réaliser pour rendre l'ensemble du patrimoine bâti accessible soit 10 bâtiments,
- le coût de ces aménagements qui a été estimé à 238 939 € (dont 131 264€ HT pour Champdor et 107 675 € HT pour Corcelles).

Compte tenu de l'ampleur du dossier, et compte tenu du classement en 4^{ème} catégorie du bâtiment de la salle des fêtes de Champdor, il est proposé une exécution échelonnée sur 6 années, de la mise en accessibilité.

Cette programmation de la mise en accessibilité est validée à l'unanimité.

4. Modification du tableau des emplois de la commune nouvelle Champdor-Corcelles

Monsieur le maire explique que l'agent qui effectuait le ménage de l'école est parti en retraite le 1^{er} septembre 2016, le ménage de l'école sera désormais effectué par l'ATSEM. D'autre part il est nécessaire d'ajouter ¼ d'heure par demi-journée d'école pour l'aide à l'habillage-déshabillage des enfants. Il s'avère qu'en prenant en compte cette nouvelle organisation les horaires de l'ATSEM ne seront plus de 24h par semaine mais de 25.40h par semaine annualisées. Par conséquent, il est proposé de supprimer le poste d'Adjointes Techniques 2^{ème} classe à 6h par semaine ainsi que celui d'ATSEM à 24h par semaine et de créer un poste d'ATESM à 25.40 heures par semaine annualisées. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois.

5. Sectorisation des écoles de Champdor et de Corcelles

Lors de leur fusion, les communes de Champdor et de Corcelles avaient inscrit dans la Charte de la commune nouvelle de Champdor-Corcelles leur volonté de conserver une école dans chaque commune déléguée le plus longtemps possible.

Afin d'être conforme à cette charte et afin de maintenir dans le temps les effectifs respectifs de chaque commune déléguée, la commune, par le biais de l'article L212-7 du code de l'éducation souhaite établir clairement le ressort de chacune des écoles.

Il est proposé de définir le périmètre géographique d'affectation des élèves des communes déléguées de Corcelles et de Champdor.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, dit que :

- L'école de Corcelles accueillera les enfants de la commune déléguée de Corcelles de la moyenne section au CM2, les élèves de petite section seront accueillis à l'école maternelle de Champdor.
- L'école de Champdor accueillera les enfants de la commune déléguée de Champdor de la petite section au CM2.
- Valide la carte de sectorisation de la commune nouvelle annexée à la présente délibération
- Les demandes de dérogations seront étudiées par la Commissions Scolaire après dépôt d'un dossier à retirer auprès de la mairie.

6. Subventions aux associations

Une somme de 5000 € est provisionnée au compte 6574 pour diverses subventions. Ces subventions seront créditées aux bénéficiaires au fur et à mesure que nous parviendront les pièces afférentes aux demandes (bilan de l'année et bilan prévisionnel de l'année n+1) conformément au tableau ci-dessous :

Œuvre des pupilles de l'Ecole publique	30
ACCA Champdor	185
Coop scolaire Champdor	700
F.O.L.	80
Prévention routière	30
Anciens d'Algérie Champdor-Brénod-Corcelles	126
Champdor Amitié	300
Amicale Pompiers de Champdor et Corcelles	685
Banque Alimentaire	20
Restaurant du cœur	160
Croix Rouge	60
Centres de formation (CECOF, MFR...)	Provision de 500
AFTC Association des Familles des Traumatés	100
Crâniens et Cérébro-lésés de l'Ain)	
Ski Club Brénod -Corcelles	400
Sou des Ecoles de Corcelles	450
Musicole (30€ par enfant résidant sur la commune)	Provision 180
SEMA	45
Association La chapelle de Ferrières	17
Comice Agricoles Hotonnes	100

Le Sou des écoles de Corcelles est la seule des 3 associations organisatrices de la fête des bucherons qui possède un N° de SIRET et c'est à ce titre qu'elle peut encaisser les subventions versées par la communauté de communes et la commune pour le financement de cette manifestation.

La subvention de 450 € attribuée au Sou des Ecoles de Corcelles est donc destinée à alimenter le montage financier de la fête des bûcherons. Cette subvention est comptabilisée dans le bilan financier de la fête dans les recettes. A l'issue de la fête le bénéfice est divisé en trois parts égales qui sont versées aux trois associations organisatrices de la fête (L'âge d'or, l'amicale des sapeurs-pompiers et le sou des écoles).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le tableau d'attribution des subventions aux associations aux conditions requises pour toutes les associations, à l'exception du montant provisionné pour les centres de formation pour lequel Mr BALLAND Alain a voté contre.

7. Achat parcelle de bois sur Corcelles A 749

La parcelle A 749 est enclavée au milieu de parcelles communales. Sur les conseils de l'ONF qui gère en partie la forêt communale, la commune a démarché les propriétaires afin d'acquérir cette parcelle.

Cette parcelle a une superficie de 0ha71a33ca et possède un volume de bois théorique exploitable de 242 m3. La commune et les propriétaires ont trouvé un accord au prix de vente de 7500 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'achat de cette parcelle.

8. Rapport SEMCODA

Selon l'article 1524.5 du code Général des Collectivités Territoriales, « les organes délibérant des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur

est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte »

Il est donné lecture du rapport d'activité 2015 au Conseil Municipal qui à l'unanimité n'émet aucune remarque particulière à l'égard de ce rapport.

Informations diverses

- **Semcoda** : L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin dernier a décidé la distribution d'un dividende de 955 441.08 €, soit 0.99 euros par action au titre des bénéficiaires de l'exercice 2015. Ainsi conformément à cette décision la commune qui possède 5 544 actions a reçu un chèque de 4989.60 €
- **Forêt** : les travaux forestiers aux Alpages de Corcelles ont commencé début septembre et devraient s'achever cette semaine. Des photos ont été prises qui seront insérées dans le prochain bulletin municipal.
- **Été 2016** : Cet été a été riche en manifestations festives qui ont été largement appréciées par les locaux et les touristes :
 - **Le Tour de France** : Le passage du Tour sur notre Plateau a été un franc succès grâce à la météo et aux animations mises en place par les associations (Ski-Club Brénod –Corcelles au col du Pisseloup, Comités de Fêtes Saint Victor et les associations de Champdor à l'étang de Champdor, et les agriculteurs en Chazières sur le thème du comté avec la vache animée). Il y a eu une forte adhésion et un grand investissement des habitants de Champdor et de Corcelles.
 - **Exposition du château** : Le thème de cette année était « Affinités », ce thème a été proposé par le groupement d'artistes qui a exposé. Jocelyne CUCHET rappelle que la mise en place de cette exposition s'est faite sur le fil, en effet cette année rien n'avait été prévu, tout s'est fait courant juin / début juillet que ce soit la recherche des artistes ou les animations. L'exposition a attiré 1200 personnes dont 350 lors des animations (concerts, visite guidée nocturne du château...etc) qui ont été très appréciées. Les visiteurs ont été accueillis la majeure partie du temps par Evelyne DUCHATEAU qui leur a délivré toutes les informations concernant le château et les œuvres exposées.
L'exposition s'est achevée avec succès par un son et lumière proposé par le DREFFIA.
Cette exposition est venue compléter l'offre touristique du Plateau sur le créneau culturel.
 - **La Baignade de Champdor** : Cet été il y a eu 15 741 entrées soit plus d'entrées qu'en 2015. Le soleil était au rendez-vous et la clientèle très satisfaite de pouvoir se baigner dans un cadre agréable et dans une ambiance sereine.
 - **Camping** : Il y a eu une augmentation sensible de la fréquentation soit 400 nuitées de plus qu'en 2015. La commune envisage de lancer une étude afin de le rafraîchir et de renforcer son attractivité.
D'autre part une aire d'accueil avec station de vidange pour les camping-cars sera créée, de cette façon la commune pourra être référencée au sein des guides pour camping-car et bénéficiera d'une nouvelle clientèle.
 - **Le Concours de Bucherons de Corcelles** : Cette année encore le concours a remporté un franc succès avec une météo au beau fixe le dimanche pour le concours. Le concours de pétanque a attiré de nombreux boulistes et le repas dansant du samedi soir a attiré plus de convives que l'année dernière.
 - **La Fête du Village de Champdor** : Le déroulement de la fête a été un peu perturbé par l'orage, en effet Marie-âne s'est excusée pour cause de mauvais temps et la descente en rappel a été annulée pour raisons de sécurité (trop risqué avec la foudre).

Cependant tout le monde a pu se restaurer au sec grâce aux deux chapiteaux, la démonstration de taille de pierre par « Pierre Créative » a été très appréciée de même que la visite guidée des Carrières Blancs et nombreux sont ceux qui ont dégusté les fameux churros.

Séance levée à 23h15.

Fait à Champdor-Corcelles, le 3 octobre 2016.

Monsieur le Maire, Stéphane Martinand.